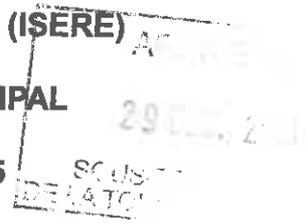




# COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2015



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/12/2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Jean-Paul MOREL, David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Patrice SAUMON à Christianne SADIN

Absent : Christophe LIAUD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

**DELIB 2015.12.21.22**

**OBJET : Titres-restaurant - Valeur Faciale**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et à la suite des négociations de l'Accord-Cadre 2016, Monsieur le Maire propose de réévaluer la valeur faciale des titres-restaurant comme suit :

- porter cette valeur à 8,70 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2016
- et à 8,90 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La participation de la collectivité est maintenue à 60 %.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réglementation particulière s'applique à l'attribution des titres-restaurant, que le service Ressources Humaines a pour mission de vérifier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la réévaluation de la valeur faciale des titres-restaurant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (8.70 €) et au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (8.90 €).
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 22/12/2015

Publication et transmission en sous préfecture le

28 DEC 2015

Le Maire

Michel BACCONNIER

